PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARCELLINE-DE-KILDARE

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare, tenue à l'Hôtel de ville, ce 12 février 2024 à 19 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Marilyne Perreault
Siège #2 - Gilles Arbour
Siège #3 - Mélanie Laberge
Siège #4 - Yanick Langlais
Siège #5 - Serge Forest
Siège #6 - Pierre Desrochers

Est aussi présente : Catherine Haulard, Directrice générale

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Considérant l'article 157 du Code municipal qui permet de renoncer à l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 lorsque tous les membres du conseil sont présents sur le territoire de la municipalité y assistent.

Tous les membres du conseil chacun conviennent de se tenir pour dûment convoqués de la présente session et renoncent à l'avis de convocation et consentent de prendre en considération les sujets suivants :

1. Ouverture et constat du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Avis de motion – Règlement 473-2024
4. Règlement 473-2024 – Amendement règlement 463-2023
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

Madame Émilie Boisvert, mairesse, constate le quorum à 19 h souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

032-2024-02

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse fait la lecture de l'ordre du jour.

1 - OUVERTURE DE SÉANCE
2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3 - AVIS DE MOTION ET PROJETS DE RÈGLEMENTS
- **3.1** - Avis de motion - Règlement 473-2024
- **3.2** - Projet de Règlement 473-2024 – Amendement règlement 463-2023

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS
5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Yanick Langlais

Il est résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité

3 - AVIS DE MOTION ET PROJETS DE RÈGLEMENTS

033-2024-02

3.1 - Avis de motion - Règlement 473-2024

Avis de motion est donné par **Gilles Arbour**, que lors d'une séance subséquente du conseil, sera adopté le Règlement numéro 473-2024 concernant l'amendement du règlement 463-2023.

Gilles Arbour fait lecture du projet de règlement 473-2024, séance tenante.

Adoptée à l'unanimité

034-2024-02

3.2 - Projet de Règlement 473-2024 – Amendement règlement 463-2023

Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Marilyne Perreault
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le projet de règlement 473-2024 – Amendement règlement 463-2023.

Adoptée à l'unanimité.

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse invite les citoyens et citoyennes à la période de questions et répond aux questions reçues d'une durée de 20 minutes selon le règlement 131-92.

035-2024-02

5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la mairesse déclare la clôture de l'assemblée.

Suivant la proposition de : Serge Forest
Dûment appuyée par : Pierre Desrochers
Il est résolu à l'unanimité

QUE la présente séance du Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare soit levée à 19 h 09.

Adoptée à l'unanimité

Émilie Boisvert Mairesse	Catherine Haulard Directrice générale et greffière-trésorière